

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS *de la Communauté d'agglomération du Libournais*

ARRETE N° 2023 - 807

DELEGATION DE SIGNATURE A M. DAVID BARREAU

Le Président de la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali),

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 et L.5211-4-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali en date du 10 juillet 2020 portant élection de Monsieur Philippe Buisson, Président de La Cali,

Vu la délibération portant délégation à Monsieur le Président de certaines attributions du conseil communautaire du 10 juillet 2020,

Vu les délibérations respectives du Conseil communautaire de La Cali et du Conseil municipal de la ville de Libourne autorisant la création des services communs de la Direction générale des services, de la Direction des ressources humaines et de la Direction des systèmes d'information,

Vu l'arrêté n°RH-2017-003 en date du 10 janvier 2017 nommant Monsieur David Barreau, Directeur général des services adjoint de La Cali,

Considérant la nature du service commun ainsi créé visant à permettre d'assurer les fonctions et mener les missions afférentes pour le compte à la fois de la ville de Libourne et de La Cali sous l'autorité fonctionnelle respective du Maire de la ville de Libourne et du Président de l'EPCI,

Considérant que pour le bon fonctionnement de l'administration communautaire, il y a lieu de procéder à une délégation de signature.

ARRETE

Article 1 : Monsieur David Barreau reçoit délégation pour signer les actes ci-après, dans le cadre de ses attributions :

- En matière administrative :
 - Les accusés de réceptions des courriers ;
 - Les bordereaux ou courriers accompagnant l'envoi des pièces ou documents administratifs ;
 - Les courriers de mise en attente de facture ;
 - Les courriers aux organismes extérieurs ;
 - Les courriers de convocation aux commissions ;
 - Toutes les correspondances courantes ;
 - En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur Philippe Buisson, Président, et de Monsieur Vincent Beaupertuis, DGS, la délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés.

- Les conventions de stage et les conventions de formation ;
- Les bulletins d'inscription aux formations ;
- La prononciation des sanctions du premier groupe ;
- Les arrêtés relatifs aux congés pour raison de santé de toute nature ;
- Les arrêtés relatifs au temps partiel thérapeutique ;
- Les arrêtés relatifs à la disponibilité d'office ;
- Les arrêtés relatifs au congé pour invalidité temporaire imputable au service et notamment les accidents de service, de trajet et les maladies professionnelles ;
- Toutes les correspondances courantes.

En cas d'absence de Monsieur Vincent Beupertuis, Monsieur Pascal Blanchard, les délégations de ces derniers sont données dans les mêmes conditions à Monsieur David Barreau.

Article 2 : Cette délégation de signature est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président de La Cali et subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

En cas d'absence de Monsieur David Barreau, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Monsieur Vincent Beupertuis, DGS, puis à Madame Julia Coutou, DGST.

Article 3 : L'arrêté n°2022-218 en date du 16 mai 2022 portant délégation de signature à Monsieur David Barreau est abrogé.

Article 4 : La Direction générale des services et Monsieur le trésorier principal de La Cali sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de La Cali.

Fait à Libourne,

Le **15 SEP. 2023**

Publié le **15 septembre 2023**
Notifié le

Monsieur Philippe BUISSON,
Président de La Cali



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs du siège de La Cali,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, ou d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ampliations transmises à :

- Monsieur le Président de La Cali,
- Monsieur David Barreau,
- Monsieur Vincent Beupertuis,
- Madame Julia Coutou,
- Monsieur le trésorier principal de La Cali,
- Direction administrative et financière.

SPECIMEN DE SIGNATURE

David Barreau, Direction ressources et population

Signature :



paraphe :

